

2025-2026

Guide pour le parent



Coordonnées de l'école
55, rue des Commandeurs
Lévis, Québec G6V 6P5
Télé 418-838-8402
Télec. 418-838-8480



Courriel : pointe-levy@cssdn.gouv.qc.ca
Courriel : pointe-levy.pals@cssdn.gouv.qc.ca

Site Internet : <https://cssdn.gouv.qc.ca/pointe-levy/>



TABLE DES MATIÈRES

CALENDRIER SCOLAIRE	3
ACCUEIL ADMINISTRATIF – INFO DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025-2026	4
LISTE DE FOURNITURES SCOLAIRES	4
RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL.....	4
FONDATION DE L'ÉCOLE POINTE-LÉVY.....	4
AGENDA.....	4
CAFÉTÉRIA.....	4
PORTAIL PARENTS (MOZAÏK).....	4
HORAIRE DE LA JOURNÉE	5
RESPONSABILITÉS ET DROITS DES ÉLÈVES	5
TENUE VESTIMENTAIRE ATTENDUE.....	6
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	8
PERSONNEL ADMINISTRATIF	11
RÈGLES DE VIE À L'ÉCOLE.....	12
NOS VALEURS	13
BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL.....	14
PROTECTEUR NATIONAL DES ÉLÈVES.....	15
CIVILITÉ AU SECONDAIRE.....	16
CHARTRE NUMÉRIQUE CSSDN	17
PROCÉDURE CONCERNANT L'ABSENCE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE.....	18
COMPRENDRE LE RELEVÉ DES APPRENTISSAGES.....	19
SERVICES AUX ÉLÈVES	21
RESSOURCES EN CAS D'URGENCE.....	21
NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE.....	24
FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS.....	25
LES ÉQUIPES « CORSAIRES » INSCRIPTION.....	26

JUILLET 2025							AOÛT 2025							SEPTEMBRE 2025							OCTOBRE 2025						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5					1	2		1	2	3	4	5	6				1	2	3	4	
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					26	27	28	29	30	31	
							31																				

NOVEMBRE 2025							DÉCEMBRE 2025							JANVIER 2026							FÉVRIER 2026						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
						1		1	2	3	4	5	6					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	31							
30																											

MARS 2026							AVRIL 2026							MAI 2026							JUIN 2026						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4						1	2		1	2	3	4	5	6
8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13
15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20
22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27
29	30	31					26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30	28	29	30				
														31													

- Journées pédagogiques
- 3 journées pédagogiques pour cas de force majeure
- Si les écoles devaient être fermées pour cas de force majeure, les journées pédagogiques prévues à cette fin seraient annulées dans l'ordre suivant : 13 février, 27 mars, 7 avril
- Congé pour les élèves et le personnel enseignant

Début des cours pour les élèves : 27 août 2025
 Fin des cours pour les élèves : 22 juin 2026

180 jours d'enseignement

ACCUEIL ADMINISTRATIF – INFO DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025-2026

En cliquant [ici](#) vous aurez accès à la lettre reçue contenant l'information pour la rentrée scolaire 2025-2026. **Prenez note que vous ne recevrez aucun autre document.**

LISTE DE FOURNITURES SCOLAIRES

Il est important de noter **qu'il n'y a pas de liste de fournitures scolaires sauf pour les élèves du 1^{er} secondaire.** Puisque la majorité de nos enseignants n'ont pas de demandes spécifiques, votre enfant pourra se procurer durant l'été les effets de base, tels crayons, feuilles mobiles, cahiers, cartables, index séparateurs pour chaque matière. S'il y a un besoin spécifique pour une matière, votre enfant en sera informé lors de son premier cours avec l'enseignant(e).

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

FONDATION DE L'ÉCOLE POINTE-LÉVY

Pour les personnes ayant besoin d'un soutien financier, vous pouvez consulter le site de la fondation <http://www.feepl.org/>

AGENDA

Votre enfant recevra son agenda lors de l'accueil administratif. Plusieurs informations importantes s'y retrouvent. Merci d'en prendre connaissance avec lui. Les élèves du programme Langues Multimédia utiliseront un agenda électronique.

CAFÉTÉRIA

Les services réguliers seront offerts dès le premier jour de classe. Le menu est disponible sur le site de Bergeron Traiteur et vous devez vous procurer des cartes repas en ligne en cliquant [ici](#)

PORTAIL PARENTS (Mozaïk)

Vous pouvez accéder à l'information scolaire et comportementale relative à votre enfant. De plus, cela s'avère un excellent outil de communication entre l'école et la maison.

HORAIRE DE LA JOURNÉE

Voici les différentes périodes possibles selon le parcours choisi :

Période	Formation générale, LM, PEI, RB, FMS et PEC	Programmes Arts-Langues-Sports
1		7 h 50 à 9 h 05
2	9 h 15 à 10 h 30	9 h 15 à 10 h 30
3	10 h 45 à 12 h	10 h 40 à 11 h 55
4	Diner	Diner et cours inversés 12 h 05 à 13 h 20
5	13 h 25 à 14 h 40	13 h 30 à 14 h 45
6	14 h 55 à 16 h 10	14 h 55 à 16 h 10

Un enseignant ou la direction peut convoquer un élève en dehors des heures de cours afin de favoriser sa réussite éducative, après avoir pris une entente avec les parents.

RESPONSABILITÉS ET DROITS DES ÉLÈVES

OBLIGATION DE FRÉQUENTER L'ÉCOLE

Tout élève doit fréquenter l'école jusqu'au dernier jour de l'année scolaire au cours de laquelle il atteint l'âge de 16 ans (Loi sur l'instruction publique, article 14). S'il abandonne l'école avant cet âge, la direction est tenue de faire une déclaration à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

ÉVALUATIONS ET PLAGIAT

Tout plagiat peut entraîner la note de zéro.

La possession ou l'utilisation d'un appareil électronique non autorisé (téléphone cellulaire, écouteurs, montre intelligente, etc.) durant une évaluation peut entraîner la note de zéro.

Lorsqu'un élève est absent à un examen en cours d'année scolaire, une reprise lui est offerte. Une convocation écrite lui sera transmise par son enseignant. Si l'élève refuse ou ne se présente pas à la reprise d'examen sans motif valable, la note de zéro peut lui être attribuée.

APPAREILS ÉLECTRONIQUES (interdiction du cellulaire sur tout le terrain de l'école)

Dès la rentrée 2025, l'usage du cellulaire, des écouteurs et des appareils mobiles personnels sera interdit du début à la fin des cours, y compris pendant les pauses et le diner, et ce, dans toute l'école et sur l'ensemble du terrain de l'école.

Certaines exceptions demeurent pour des raisons pédagogiques ou pour des besoins particuliers :

- lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant;
- si l'état de santé d'un élève le requiert;
- si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent.

En cas d'usage inadéquat des téléphones cellulaires et autres appareils de communication, ceux-ci seront confisqués.

Si un intervenant voit ou entend un téléphone cellulaire ou un appareil interdit, il le confisquera pour une période déterminée.

NOUVELLES RÈGLES DE VIE AXÉES SUR LE RESPECT

- Le vouvoiement est la norme dans toutes les écoles du Québec.
- Les élèves doivent s'adresser aux adultes et au personnel scolaire en utilisant les termes « Monsieur » ou « Madame ».
- Sous réserve de l'adoption du projet de loi n° 94, Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives, le respect des principes fondamentaux que sont l'égalité femmes-hommes ainsi que le visage découvert sera ajouté au code de vie.

TENUE VESTIMENTAIRE ATTENDUE

- Je porte une tenue convenable pour un milieu scolaire, autant à l'école que lors des sorties scolaires ou activités.
- Il n'y a aucun message à caractère sexuel, de violence, d'intimidation, d'alcool ou de drogue sur mes vêtements.
- Je laisse mon couvre-chef dans mon casier avant de me rendre en classe (casquette, tuque, chapeau, etc.).

Il est important de se rappeler que :

- Je porte des chaussures pour protéger mes pieds.
- Je couvre ma poitrine, mes fesses et autres parties intimes avec des vêtements qui sont opaques et non transparents.
- Les sous-vêtements vont sous les vêtements.
- Je change de vêtements pour la pratique d'un sport ou un cours d'éducation physique.
- D'autres restrictions en lien avec l'hygiène ou la sécurité pourraient s'ajouter.
- Tout adulte peut intervenir s'il juge que mes vêtements ne sont pas convenables et me demander de porter autre chose. Un vêtement pourra m'être prêté.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

CARTE D'IDENTITÉ

La carte d'identité est la propriété de l'école. La carte est nécessaire aux fins d'identification et en tout temps l'élève se doit de la présenter à tout membre du personnel de l'établissement qui lui en fait la demande.

En cas de perte, l'élève doit se présenter au secrétariat de son unité ou au magasin scolaire et assumer le coût de remplacement.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le centre de services scolaire a adopté une réglementation concernant le transport scolaire. Le chauffeur a l'autorité et l'entière responsabilité du groupe d'élèves qu'il véhicule.

Lors des activités organisées par l'école, les élèves doivent obligatoirement utiliser le moyen de transport retenu.

Le transporteur pourra émettre des avis disciplinaires et suspendre le service à l'élève. L'élève respecte les règles du transporteur.

Pour plus d'information, visiter le site Web du Centre de services scolaire des Navigateurs, section Transport scolaire, en utilisant le code QR ci-contre.



TRANSPORT URBAIN

Tout élève ayant droit au transport urbain peut se procurer mensuellement sa carte OPUS à la Coop Pointe-Lévy (les quatre derniers jours de classe du mois).

UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX

1. L'utilisation des médias sociaux doit respecter les règles de vie de l'école. Ainsi, il est strictement interdit par la loi d'utiliser les médias sociaux à des fins d'atteinte à la réputation, de harcèlement, de menace, d'intimidation ou de discrimination à l'égard d'autrui.
2. L'élève comprend que le contenu publié sur Internet peut être cherché, copié et retransmis à un public plus large. En conséquence, l'élève évite de publier des renseignements sur sa vie privée et la vie privée d'autrui.
3. L'élève doit avoir l'autorisation des personnes concernées avant de publier des informations sur les réseaux sociaux.

4. En tout temps, l'élève est responsable des contenus multimédias de tierce personne qu'il publie sur les réseaux sociaux (vidéo, image, photo). En conséquence, il doit s'assurer de respecter les droits d'auteur.

SÉCURITÉ DES LIEUX

Des caméras sont installées dans l'ensemble des espaces communs à l'intérieur et à l'extérieur de la bâtisse.

Pour un mieux-être collectif, les surveillants d'élèves, les agents de sécurité et le personnel assurent une surveillance des personnes, des biens et des lieux. En toutes circonstances, les élèves peuvent se reporter à eux.

Pour les parents et les visiteurs, l'accès à l'école se limite à l'entrée du pavillon Déziel, à la porte 7, par la rue Vincent-Chagnon. Vous devrez signaler votre présence au secrétariat principal de l'école qui est situé dans le corridor administratif sur votre droite, en haut du premier escalier.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS – VOLS

Tout objet trouvé doit être remis au bureau du surveillant d'élèves ou de l'agent de sécurité.

L'élève doit prendre les précautions nécessaires pour que ses effets personnels et ceux de l'école soient en sécurité. Son casier doit être verrouillé. L'école n'est en aucun cas responsable du bris ou du vol des effets personnels.

L'élève, victime de vol, peut s'adresser au surveillant d'élèves ou à l'agent de sécurité pour obtenir de l'aide. L'élève pris à voler sera signalé au policier-école. Des sanctions peuvent s'appliquer.

ASSURANCES

Le centre de services scolaire n'est pas responsable des accidents ou vols qui peuvent arriver dans l'école ou à l'extérieur de l'école à moins de prouver qu'il y a eu négligence de sa part. Également, comme le centre de services scolaire possède une assurance responsabilité ne couvrant pas nécessairement toutes les demandes de réclamation, nous recommandons donc aux parents de l'élève, à la rentrée, de se procurer une police d'assurance personnelle afin d'être mieux protégés.

CAFÉTÉRIA ET PROPRETÉ

L'école dispose des services d'une cafétéria avec repas complet à prix modique. Chaque personne doit respecter la file d'attente, ramasser son cabaret, le déposer à l'endroit prévu à cette fin et laisser sa place propre en quittant ce lieu. Il est possible de faire le paiement en argent, avec la carte de débit ou de crédit. Pour plus d'information, visiter le site Web de Bergeron traiteur en utilisant le code QR ci-contre.



PREMIERS SECOURS

Les élèves qui ont besoin d'assistance (blessures, malaises, accidents ou allergies) doivent se diriger vers un secrétariat ou l'agent de sécurité pour y trouver l'aide nécessaire. Si l'élève ne peut pas demeurer à l'école, un membre du personnel communiquera avec les parents. Selon les circonstances, l'école prendra la décision la plus appropriée pour assurer la sécurité de l'élève. S'il y a lieu, les frais ambulanciers sont à la charge des parents. Tout accident ou incident doit être déclaré à un membre du personnel présent ou au secrétariat de son niveau.

CASIERS ET CADENAS

En début d'année, l'école confiera à l'élève un casier qu'il devra partager avec une autre personne. L'élève est responsable de la propreté et **de la sécurité de ce casier en y apposant un cadenas***. Nul ne peut, en cours d'année, changer de casier sans autorisation. La direction de l'école, si elle a un doute raisonnable, peut en tout temps faire ouvrir et vérifier un casier en présence ou non de l'élève.

* En cas de bris, des frais seront exigés aux élèves concernés.

Il est obligatoire pour l'élève de poser un cadenas sur son casier.

STATIONNEMENT

Les élèves ne sont pas autorisés à stationner leur véhicule aux emplacements réservés au personnel, à l'exception des motocyclettes et des cyclomoteurs dans les aires identifiées à cette fin. L'école n'assume aucune responsabilité quant au vol ou au dommage causé.

BULLETIN ET RELEVÉ DES APPRENTISSAGES DU MINISTÈRE

Lorsque l'élève consulte son bulletin ou son relevé des apprentissages du ministère, il vérifie les résultats inscrits. S'il y a erreur dans son bulletin, il s'adresse à la direction de niveau concernée qui fera la vérification. S'il y a erreur dans son relevé des apprentissages, il doit remplir la demande de révision de note sur le site du centre de services scolaire.

CHANGEMENT DE RENSEIGNEMENTS

L'élève ou le parent doit signaler tout changement d'adresse de sa résidence, de courriel et de numéro de téléphone au secrétariat de son niveau.

DÉPART D'UN ÉLÈVE EN COURS D'ANNÉE

Lorsqu'un élève cesse de fréquenter l'École Pointe-Lévy, ses parents ou tuteurs doivent aviser la direction de niveau. Avant son départ, l'élève remet tout le matériel appartenant à l'école (manuels, Chromebook, etc.). Aussi, tous les frais engagés devront être acquittés. Le matériel non retourné sera facturé aux parents. Il est possible que l'élève doive faire une entrevue de départ avec un conseiller d'orientation.

MODIFICATION DE COURS

Tout changement à la demande de choix de cours original de l'élève devra être autorisé par la direction de niveau avant le 5 septembre 2025. Les demandes seront analysées après cette date. Seules les demandes jugées essentielles pour le parcours scolaire de l'élève seront considérées, si l'organisation scolaire le permet.

PERSONNEL ADMINISTRATIF

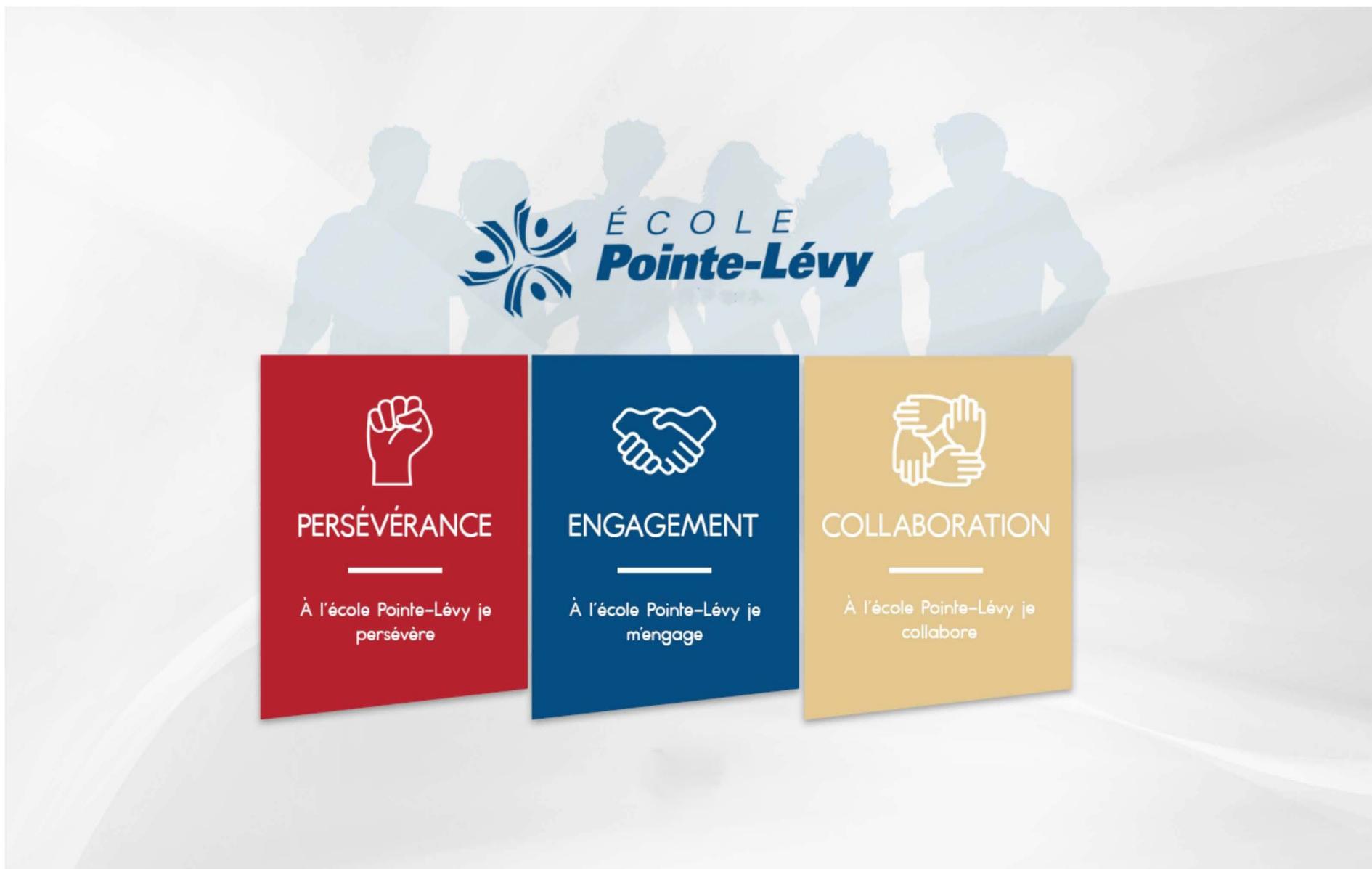
Téléphone : 418 838-8402

	FONCTION	LOCAL	POSTE
• Jérôme Croteau	Directeur	R-238A	21402
• Chantal Côté	Secrétaire de gestion	R-238	21401
• Annie Bilodeau	Directrice adj. à l'administration	R-240B	21407
• Nancy Lafrance	Agente de bureau	R-240A	21408
• Mélanie Cayouette	Coordonnatrice PALS	R-242A	21416
• Andrée-Anne Gourde	Secrétaire PALS	R-242B	21431
• Aurélie Haffner	Secrétaire PALS	R-242	21413
• Karine Morin	Directrice adjointe PALS	R-250B	21404
• Linda Boulet	Secrétaire G4, G5, PEI3, 4, 5	R-251	21406
• Marilou Desmeules	Directrice adjointe FG3, PEC, FMS et RB	R-248B	21403
• Normand Landry	Directeur adjoint FG4 et FG5	R-231B	21405
• Marie-Claude Léveillé	Directrice adjointe PEI, LM, ILSS	R-250C	80094
• Linda Vachon	Secrétaire G3, LM3, 4, 5, RB3, 4, 5, PEC 3, 4, et FMS	R-248	21415
AGENT DE SÉCURITÉ		R-66	21461

RÈGLES DE VIE À L'ÉCOLE

RÈGLES	RAISONS	RENFORCEMENTS	CONSÉQUENCES	ENCADREMENT ET SOUTIEN
1. Je respecte tous les membres de l'école par mes gestes, mes paroles et mon attitude.	Pour favoriser un climat sain et sécuritaire propice à mes apprentissages ainsi qu'aux bonnes relations avec les autres.	<ul style="list-style-type: none"> - Encouragements - Communications avec les parents (verbales ou écrites) - Activités récompenses - Méritas - Galas - Médaille du Lieutenant-Gouverneur - Privilèges 	<ul style="list-style-type: none"> - Avertissement (verbal, écrit) - Rencontre élève (selon la trajectoire d'intervention) - Observations sur Mozaïk - Communication avec les parents - Réflexion signée par les parents - Travaux communautaires - Geste de réparation - Confiscation de matériel - Facture aux parents - Sortie de classe - Reprise de temps aux pauses, le midi ou lors de journées pédagogiques - Suspension interne ou externe - Arrêt d'agir - Plainte policière 	<p>Trajectoire d'intervention :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Élève – enseignant 2. Élève – enseignant – tuteur 3. Élève – enseignant – parent – intervenant 4. Élève – enseignant – parent – intervenant – direction <ul style="list-style-type: none"> - Participation à des activités éducatives (groupes de rencontre) sur une problématique particulière. Exemple : ateliers Hors-piste - Récupération - Référence à des services internes (éducateur spécialisé, psychologue, psychoéducateur, conseiller d'orientation, orthopédagogue, etc.) - Plan d'action - Plan d'intervention - Feuille de route, contrat, etc. - Référence à des services extérieurs (travailleur social, infirmière scolaire, CRDP, CRDI, etc.) - Signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) <p>5. Référence à des services du Centre de services scolaire (comité de classement, Équipe d'intervention jeunesse et comité d'expertise)</p>
2. Je suis ponctuel en tout temps.	Pour ma réussite scolaire et par respect pour les autres.			
3. Je me présente en classe uniquement avec le matériel autorisé.	Pour permettre le bon déroulement du cours et favoriser ma réussite scolaire.			
4. Je m'habille convenablement pour un milieu scolaire.	Pour avoir une tenue appropriée au milieu scolaire, par respect de soi et des autres.			
5. Je respecte mon milieu et le matériel mis à ma disposition.	Pour vivre dans un environnement sain, agréable et sécuritaire.			
6. J'accomplis les tâches qui me sont demandées.	Pour assurer ma réussite scolaire.			

NOS VALEURS



Notre engagement pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) s'engage à assurer un environnement positif, sécuritaire, agréable et accueillant pour tous afin de favoriser le plein épanouissement des élèves, des jeunes, des adultes et du personnel.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées ni dans les établissements et leur environnement immédiat ni dans le transport scolaire ni par le biais de l'électronique.

Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Tout incident doit être signalé sans délai et tout signalement sera traité avec diligence puis fera l'objet d'un suivi.

Le CSSDN s'engage aussi, dans une vision inclusive et restaurative, à chercher à comprendre et à répondre, dans la mesure du possible, aux besoins de tous les élèves impliqués dans une situation de violence, y compris les témoins.

Des définitions pour une vision commune

Violence : Toute manifestation de force de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Violence à caractère sexuel : Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

Intimidation : « Tout comportement, parole, acte, geste, délibéré ou non à caractère répétitif, exprimés directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de forces entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer, ostraciser. » (LIP, Art. 13, 2012.)

Intervenir pour assurer la protection des élèves

1. Agir avant les événements

De la formation et de l'information sont offertes aux élèves, au personnel et aux parents sur les actions à poser en situation de violence et d'intimidation. Des moyens confidentiels sont mis à la disposition de tous pour dénoncer ces incidents.

2. Agir au moment des événements

Aussitôt observés ou signalés, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés et évalués. Des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes. Les signalements sont traités de façon confidentielle.

Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec les services de la sécurité publique.

Les parents des élèves concernés sont informés de la situation et invités à participer activement à la recherche de solutions. L'auteur des gestes reprochés et ses parents devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse.

Les élèves impliqués seront invités à s'engager dans une démarche réparatrice.

3. Agir après les événements

Toute situation bénéficie d'un suivi afin de s'assurer que les actes aient pris fin et que les élèves retrouvent leur sentiment de sécurité. Les personnes concernées sont informées de l'évolution de la situation.

Modalité d'une dénonciation et d'une plainte concernant un acte de violence, d'intimidation ou de violence à caractère sexuel : tous les membres du personnel de l'école

Ligne téléphonique : 418 838-8402 poste 21441

Site de l'école : <https://cssdn.gouv.qc.ca/pointe-levy> sous l'onglet Information/Climat scolaire positif

Tu vis une situation problématique à l'école?

Tu vis une situation de violence à caractère sexuel?

Protecteur national
de l'élève

Québec 



Le Protecteur national de l'élève est là pour veiller au respect des droits des élèves et de leurs parents.



Pour porter plainte, faire un signalement ou pour toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto 1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



COMMENT PORTER PLAINE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée ou à son patron
- 2 Contacte le responsable du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au protecteur régional de l'élève si tu le souhaites. De plus, toute autre personne peut faire un signalement directement au protecteur régional de l'élève.

Civilité au secondaire

Le développement et le maintien d'un bon climat d'apprentissage sont une responsabilité partagée. Chacun doit y contribuer à sa façon, en fonction de son rôle au sein de l'organisation, afin que soient respectés tous les comportements favorisant les relations interpersonnelles polies, respectueuses, harmonieuses et productives.

Rôles et responsabilités

Il est du devoir de chacun dans le milieu de travail et scolaire :

- de faire preuve de civilité avec autrui en intégrant dans ses relations le respect, la collaboration, la politesse, la courtoisie, l'intégrité et le savoir-vivre;
- de porter un regard critique sur son propre comportement et son impact sur les autres afin d'y apporter les correctifs nécessaires si requis;
- de reconnaître qu'il lui revient d'initier des actions pour corriger une situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'exprimer clairement ses limites dans le respect en s'appuyant sur les faits reprochés;
- d'intervenir le plus rapidement possible afin d'éviter que la situation ne s'envenime;
- de demander l'appui de son supérieur, d'une personne en autorité, d'un collègue ou du responsable de la politique, s'il ne se sent pas capable d'intervenir seul par rapport à la situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'intervenir lorsqu'il est témoin d'un geste d'incivilité.



Habiletés et comportements attendus



Faire preuve d'**empathie**, d'ouverture et d'écoute face aux autres.



Favoriser la **confiance** et le **soutien** à l'égard des autres.

Agir et communiquer avec **respect, délicatesse, tact** et **diplomatie**.



Faire preuve de **jugement**, agir avec **intégrité** et **civilité**.



Entrer en contact de façon **courtoise** et entretenir de **bonnes relations**.



Collaborer adéquatement avec les collègues et son environnement.

Charte numérique CSSDN

Respect



J'utilise un langage respectueux dans mes communications.



Je vérifie mes sources et respecte les droits d'auteur.

Responsabilité



Je demeure vigilant quant à la sécurité du système informatique.



J'utilise avec précaution, et lorsque permis, l'appareil numérique qui m'est assigné.



Je conserve les paramètres de configuration existants.

Intégrité



Je prends ou diffuse des photos, vidéos ou enregistrements sonores uniquement avec l'approbation des personnes concernées.

Coopération



Je m'en tiens à la tâche demandée.



Je signale sans délai toute problématique.

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec

PROCÉDURE CONCERNANT L'ABSENCE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE

Dès qu'une absence est connue, le parent doit la signifier avec le motif, selon les modalités décrites plus bas. Dans le cas d'un oubli, le parent peut le faire dans les 24 heures suivant l'absence. Autrement, des interventions auront lieu afin d'assurer l'assiduité de l'élève.

Comment motiver l'absence de mon enfant :

- La façon la plus simple : portail Mozaïk.
- Pour les élèves de la formation générale, LM, PEI, RB, PEC et FMS : 418 838-8402 **poste 21462**, ou par courriel au pointe-levy.absences@cssdn.gouv.qc.ca.
- Pour les élèves aux programmes Arts, Langues, Sports (PALS): 418 838-8402 **poste 21492**, ou par courriel au plevy.palsabsences@cssdn.gouv.qc.ca et aussi auprès de la discipline de votre enfant.

Cette responsabilité des parents a pour but d'informer l'école et de connaître le motif d'absence. À défaut de recevoir cette motivation de la part des parents dans les délais prescrits, cette absence sera considérée comme non motivée au dossier de l'élève. Une reprise de temps pourra s'appliquer.

L'élève qui s'est absenté de l'école est responsable de s'informer auprès de ses enseignants, dès son retour, des travaux et de l'étude à faire pour être à jour. Si l'absence est prévisible, cette démarche est réalisée avant le départ.

Si un élève s'absente pour un voyage pendant les journées de classe, il doit informer ses enseignants. Il est à noter que les enseignants ne sont pas tenus de fournir à l'avance les notes de cours et les travaux. À son retour, il est de sa responsabilité de s'enquérir du contenu des cours manqués, du travail à effectuer ainsi que des moments où ses examens pourront être repris.

Si l'élève doit partir pendant les heures de cours, le parent doit nous aviser du départ soit par Mozaïk, téléphone ou courriel.

Si vous prévoyez un **retard**, il est important d'en informer la secrétaire du niveau de votre enfant.

Absence pour voyage personnel : en cas de voyage familial et que des évaluations sont prévues, l'élève pourrait être pénalisé. Il est attendu que l'élève rencontre ses enseignants à son retour afin de voir les contenus à reprendre.

Comprendre mon relevé des apprentissages

CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	MOIS	R/5	CEN
087404	Histoire-éducation citoyenneté		56	2012	06		19

Imprimé le : 2013-05-07

En échec

Si absence d'unités au sommaire, l'élève est en ÉCHEC.

Année et mois de l'examen (Ex. juin 2012)

La 4^e position du code de cours indique le degré de la matière :
043402 = sec. 4
046544 = sec. 5
La 6^e position du code de cours indique les unités
043402 = 2 unités
046544 = 4 unités

Le volet d'une matière est toujours en retrait. Il n'y a jamais d'unités aux volets. Les unités sont au **sommaire** de la matière. D'ailleurs, ce code de cours se termine toujours avec un chiffre et indique le nombre d'unités qu'il attribuera. **Dans cet exemple, pour le cours de MAT., la note globale est de 63%**

Sommaire

Volet

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	MOIS	R/5	CEN
043402	Éduc. physique et à la santé	2	84	2011	06	1	
043502	Éduc. physique et à la santé	2	82	2012	06	2	
046544	Éduc. physique (progr. local)	4	81	2012	06	3	
055404	Science et technologie, 4e secondaire	4	68	2011	06	3	
063404	Mathématique : Culture société et technique de la 4e secondaire	4	76	2011	06	1	
063414	Mathématique: Culture, société et technique	4	63	2012	06		
063410	Résoudre une situation problème		71	2012	06		
063420	Utiliser un raisonnement mathématique		59	2012	06		
063504	Mathématique: Culture, société et technique de la 5e secondaire	4	78	2012	06	1	
069404	Éthique et culture religieuse	4	84	2011	06	1	
069502	Éthique et culture religieuse	2	85	2012	06	2	
087404	Histoire-éducation citoyenneté	4	74	2011	06	3	
092504	Monde contemporain	4	92	2012	06	2	
103572	Init. à la philosophie-pr.local	2	89	2012	06	2	
104404	Sensibilisat. entrepreneuriat	4	81	2012	06	2	
114442	Activ.éduc.compl.-progr. local	2	76	2011	06	2	
132406	Français, langue d'enseignement de la 4e secondaire	6	72	2011	06		
132410	Français lecture, langue d'enseignement de la 4e secondaire		68	2011	06	2	
132420	Français écriture, langue d'enseignement de la 4e secondaire		76	2011	06	2	
132430	Français communication orale, langue d'enseignement de la 4e secondaire		76	2011	06	2	

Diplôme obtenu
Diplôme d'études secondaires
2012 Formation générale J5

Si l'élève a cette mention, c'est qu'il a obtenu son diplôme

L'élève qui n'a pas obtenu son diplôme aura l'information concernant les unités acquises à l'égard des conditions supplémentaires pour le diplôme (dans le coin gauche).

Pour avoir son diplôme d'études secondaires l'élève doit avoir accumulé au moins 54 unités de la 4^e et de la 5^e secondaire. Parmi ces unités, il doit y avoir au moins 20 unités de la 5^e secondaire et les unités suivantes :

- 6 unités de langue d'enseignement de la 5^e secondaire;
- 4 unités de langue seconde de la 5^e secondaire (programme ministériel de base ou enrichi);
- 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- 2 unités d'arts de la 4^e secondaire (un des quatre programmes de base ministériels);
- 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

Relevé des apprentissages (Second cycle)

7039338

Page 2 de 2

R/5 : Le rang cinquième indique dans quel groupe l'élève se trouve lorsqu'on sépare la distribution en cinq groupes contenant chacun 20% des élèves.

CEN : Le chiffre inscrit sous la colonne « CEN » renseigne sur le rang centile. Le rang centile est le pourcentage d'élèves de l'ensemble de la province ayant obtenu un **résultat inférieur** à votre résultat pour ce cours.

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

CODE	TITRE	UN	RÉSULTAT	ANNÉE	MOIS	R/5	CEN
132506	Français, langue d'enseignement de la 5e secondaire	6	82	2012	06		77
132510	Français lecture, langue d'enseignement de la 5e secondaire		78	2012	06	2	
132520	Français écriture, langue d'enseignement de la 5e secondaire		85	2012	06	4	77
132530	Français communication orale, langue d'enseignement de la 5e secondaire		80	2012	06	3	
134404	Anglais, langue seconde, programme de base de la 4e secondaire	4	73	2011	06		
134410	Anglais, langue seconde, interaction orale, programme de base de la 4e secondaire		68	2011	06	2	
134420	Anglais, langue seconde, compréhension orale et écrite, programme de base de la 4e secondaire		76	2011	06	2	
134430	Anglais, langue seconde, production écrite, programme de base de la 4e secondaire		76	2011	06	2	
134504	Anglais, langue seconde, programme de base de la 5e secondaire	4	70	2012	06		25
134510	Anglais, langue seconde, interaction orale, programme de base de la 5e secondaire		65	2012	06	5	11
134520	Anglais, langue seconde, compréhension orale et écrite, programme de base de la 5e secondaire		75	2012	06	4	
134530	Anglais, langue seconde, production écrite, programme de base de la 5e secondaire		70	2012	06	4	24
168404	Arts plastiques (opt.)	4	ACC	2012	06		
168504	Arts plastiques (opt.)	4	76	2012	06	4	
169402	Musique	2	86	2011	06	3	
170402	Art dramatique	2	ACC	2012	06		
170404	Art dramatique (opt.)	4	89	2011	06	2	
170502	Art dramatique	2	79	2012	06	3	

ACC : Cours accordés (Dans le cas d'une réussite d'une classe supérieure)
Ex : L'élève a réussi « arts plastiques » de 5^e secondaire, alors nous lui avons accordé les unités de 4^e secondaire.

EQU : Équivalence pour absence motivée

XMT : Exemption (cas exceptionnel)

ANN : Plagiat

ABS : Absence non motivée

132506	Français, langue d'enseignement de la 5e secondaire		ECH	2013	01		32
132510	Français lecture, langue d'enseignement de la 5e secondaire		74	2013	01	1	
132520	Français écriture, langue d'enseignement de la 5e secondaire		46	2013	01	2	21
132530	Français communication orale, langue d'enseignement de la 5e secondaire		77	2013	01	3	

En français, depuis juin 2003, l'élève doit obtenir un résultat **d'au moins 50% pour chacun des volets**. C'est pour cette raison que dans cet exemple, nous voyons un échec au sommaire du français.

SERVICES AUX ÉLÈVES

PROCÉDURES À SUIVRE POUR UNE RENCONTRE

L'élève qui désire une rencontre avec un membre du personnel des différents services offerts à l'école doit réaliser les trois étapes suivantes :

1. Prendre un rendez-vous
2. Rencontrer l'enseignant concerné, l'informer et obtenir son approbation pour un meilleur suivi pédagogique
3. Présenter à son enseignant, au retour en classe, le billet confirmant son rendez-vous et indiquant l'heure où la rencontre s'est terminée. L'élève qui ne remet pas son billet est considéré comme ayant une absence non motivée.

Tous les services complémentaires offerts aux élèves sont présentés sur notre site Internet à cette adresse :

Section À propos / Services aux élèves : <https://cssdn.gouv.qc.ca/pointe-levy/a-propos/services-aux-eleves/>

RESSOURCES EN CAS D'URGENCE

LÉVIS	POLICE-INCENDIE :	418 832-2911
	HÔPITAL :	418 835-7121
	CENTRE ANTIPOISON DU QUÉBEC :	1 800 463-5060
	URGENCE :	911
	AMBULANCE SUR CELLULAIRE :	*4141

24 h/24 et 7 j/7	URGENCE DÉTRESSE INFO-SANTÉ ET INFO-SOCIAL	1 866 277-3553 811
-------------------------	---	-------------------------------

- CISSS – DPJ Centre Jeunesse Chaudière-Appalaches (Lévis) 418 837-9331
- CISSS – DPJ Centre Jeunesse Chaudière-Appalaches (Saint-Romuald) 418 839-6888

RESSOURCES EXTERNES EN CAS DE BESOIN

- L'ADOberge (hébergement mixte – 30 jours maximum) 418 834-3603
- Aide juridique Québec (consultation gratuite d'un avocat) 418 643-1235
- Aide juridique Lévis (consultation gratuite d'un avocat) 418 833-1740
- Alloprof 1 888 776-4455
- CISSS – Centre de réadaptation en dépendance de Lévis 418 835-3400
- Centre aide et prévention jeunesse (CAPJ Lévis) 418 838-6906
- Trajectoire emploi (aide à la recherche d'emploi) 418 833-7122
- École du milieu de Lévis (école alternative) 418 741-3477
- CAVAC (Centre d'aide aux victimes d'actes criminels) 1 888 881-7192
- La Boussole (aide aux proches d'une personne atteinte de maladie mentale) 418 523-1502
- Hôtel-Dieu de Lévis, planification familiale (interruption de grossesse) 1 844 632-1455
- Société de transport de Lévis 418 837-2401

- CISSS de Chaudière-Appalaches :
- CLSC de Lévis 418 835-3400
- CLSC Saint-Romuald 418 380-8991
- CLSC Saint-Lazare 418 883-2227
- CLSC Laurier-Station 418 728-3435
- CLSC Sainte-Marie 418 387-8181

- Dépistage Sida ou ITSS – CISSS (clicsante.ca) 1 855 480-8094
- Drogue : Aide et référence 1 800 265-2626

- Interligne – Parlons de diversité sexuelle et de genre (ligne d'écoute et de référence sans frais) 1 888 505-1010
- GRIS Chaudière-Appalaches (diversité sexuelle et pluralité des genres) 418 903-7878

- SOS Grossesse (www.sosgrossesse.ca) 418 682-6222
- Tel-Jeunes (écoute téléphonique jeunesse sans frais) 1 800 263-2266
- Viol-Secours 418 522-2120
- CALACS (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel) 418 835-8342
- SRACQ (Service régional d'admission au collégial de Québec) 418 659-4873

VOUS AVEZ DES QUESTIONS, DES COMMENTAIRES OU DES INSATISFACTIONS ?

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE !

Chaque demande trouve une oreille attentive au Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN). Cette section a spécialement été conçue pour que vos demandes d'information soient acheminées aux personnes en mesure d'en assurer un suivi rapide et efficace.

VOTRE DEMANDE CONCERNE UNE SITUATION OU UN ÉVÉNEMENT SURVENU :

• DANS LA CLASSE DE VOTRE ENFANT ?

Communiquez avec l'enseignant titulaire ou le tuteur de votre enfant. Si vous ne disposez pas de ses coordonnées, téléphonez au secrétariat de l'école ou du centre de formation.

• AU SERVICE DE GARDE ?

Entrez en contact avec la personne responsable du service de garde de votre école.

• DANS L'ÉCOLE OU LE CENTRE DE FORMATION ?

Adressez-vous à la direction concernée.

Vous devez avoir informé la direction de la problématique avant de communiquer avec le service concerné (voir ci-dessous) du CSSDN.



VOTRE DEMANDE CONCERNE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES NAVIGATEURS ?

Composez, selon votre secteur, l'un ou l'autre des numéros suivants et le poste associé au service concerné (ces numéros de poste à cinq chiffres sont précisés ci-dessous) :

LÉVIS : **418 839-0500**

SAINT-AGAPIT : **418 888-0500**

SAINTE-CROIX : **418 796-0500**

SERVICE À LA CLIENTÈLE ET TRAITEMENT DES PLAINTES • Pour les renseignements généraux : poste 55500.

POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

- Adressez-vous aux Services du transport au **poste 52101**.
- Pour dénoncer une situation problématique de manière **anonyme et confidentielle** (vapotage, drogue, intimidation, etc.) :
 - **poste 27739 (ASSEZ)**
 - **418 888-0500 (sans frais Lotbinière) poste 27739 (ASSEZ)**

POUR LE COMPTE DE TAXES SCOLAIRES

Communiquez avec les Services des ressources financières au **poste 57101**.

POUR UNE SITUATION DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

Communiquez avec la direction de l'établissement.

Pour ces situations, vous pouvez aussi être assisté par la personne chargée d'assister les parents en appelant le **poste 52011** ou en écrivant à l'adresse **intimidation@cssdn.gouv.qc.ca**.

POUR LES SERVICES ÉDUCATIFS ET AUTRES

Pour toute information concernant :

- **l'adaptation scolaire et les services complémentaires**, M^{me} Véronique Lessard **poste 52003**;
- **un changement ou un transfert d'école**, M. François-Michel Bonneau-Leclerc **poste 52007**;
- **les cours d'été** coursdete@cssdn.gouv.qc.ca **poste 52018**;
- **le camp d'été en anglais** se@cssdn.gouv.qc.ca **poste 52001**;
- **les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA)** M^{me} Sonia Bourget **418 838-3398**.

VOUS N'ÊTES PAS SATISFAIT DU TRAITEMENT DE VOTRE PLAINTE ?

- Après avoir communiqué avec la personne visée, la direction et le service concerné, contactez le Secrétariat général au **poste 55015** ou par courriel à l'adresse suivante: **sg@cssdn.gouv.qc.ca**
- Pour le protecteur régional de l'élève, communiquez avec la personne responsable :
 - Par téléphone ou message texte : **1 833 420-5233**
 - Par courriel : **plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca**
 - Pour information : **cssdn.gouv.qc.ca/le-cssdn/droits-des-eleves-et-des-familles/**



Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS

Lors de fermetures des établissements en raison de tempêtes de neige, de verglas ou d'intempéries majeures, nous avisons les parents, les élèves et la population par divers moyens, et ce, **à compter de 5 h 45 le matin.**

Pour vous informer le plus rapidement possible, **nous envoyons un message courriel** à tous les parents et élèves adultes ainsi qu'à tous les médias.

Nous publions l'information sur les sites **cssdn.gouv.qc.ca**, **taformation.ca** ainsi que sur **la page Facebook du CSSDN (CSSNavigateurs).**

TEMPÊTE : PROCÉDURE LORS DE FERMETURES DES ÉTABLISSEMENTS



LE MATIN

- 1 Nous diffusons l'information attendue à compter de **5h45**.
- 2 Toutefois, si l'école de votre enfant demeure ouverte et que vous êtes en désaccord avec cette décision, vous pouvez toujours décider de garder votre enfant à la maison.

PENDANT LA JOURNÉE

- 1 Si la tempête s'élève ou s'intensifie durant la journée et qu'il y a lieu de retourner les élèves à la maison avant la fin des cours, la Direction générale synchronise les sorties avec les Services du transport scolaire du CSSDN et elle informe la direction de l'établissement.
C'est toujours la sécurité des élèves qui prime dans les décisions à prendre et les gestes à poser en de telles circonstances.
- 2 Les parents absents de la maison doivent avoir prévu le lieu où leurs enfants devront se diriger advenant un retour prématuré de l'école pour raison de tempête.
Un enfant bien informé n'aura pas tendance à paniquer.

NOTES

- Si votre enfant fréquente un de nos services de garde en milieu scolaire, veuillez vous conformer aux directives émises par le service de garde concerné.
- Au début de chaque année scolaire, la direction de l'école établit un plan d'action pour les cas où les élèves devraient demeurer à l'école.
- Étant donné l'étendue de notre territoire, les conditions climatiques peuvent varier considérablement d'une municipalité à l'autre; si la situation l'exige, seuls les établissements concernés pourraient devoir être fermés.

IMPRÉVU : NOUS DEVONS FERMER VOTRE ÉTABLISSEMENT

Le mauvais temps n'est pas la seule raison qui peut nous amener à fermer une école. Ces exemples peuvent nous forcer à devoir retourner votre enfant à la maison :

- une panne électrique prolongée;
- un bris d'aqueduc majeur;
- un dégât d'eau.

L'école prend toujours tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité de ses élèves. Cependant, votre collaboration demeure indispensable pour assurer le retour à la maison de votre enfant.

Nous comptons sur vous pour bien l'aviser du lieu où il devra se rendre advenant un tel événement.

Soyez assurés que l'information est diffusée sur **les sites web du CSSDN (cssdn.gouv.qc.ca, taformation.ca).**

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec

CORSAIRES

ÉQUIPES PARASCOLAIRES RSEQ



BADMINTON

Niveau
selon classement

2 x par semaine

16:30-18:00

18:00-19:30

Gym Pointe-Lévy



225 \$

BASKETBALL

Niveau 1
Niveau 2

2 x par semaine

1 x par semaine

16:30-18:00

18:00-19:30

Gym Pointe-Lévy



300\$

CHEERLEADING

Open
Niveau 2.0

2 x par semaine

16:15-18:15

18:15-20:15

Gym Champagnat



450\$

FOOTBALL

Cadet D3
Juvénile D3

4 x par semaine

16:30-18:30

Cégep de Lévis



450\$

FUTSAL

division 3 ou 4
selon le classement

1 x par semaine

16:30-18:00

18:00-19:30

Gym Pointe-Lévy



300\$

RUGBY

Division 4

2 x par semaine

16:30-18:15

École Pointe-Lévy



150\$

VOLLEYBALL

Niveau 1
Niveau 2

2 x par semaine

1 x par semaine

16:30-18:00

18:00-19:30

Gym Pointe-Lévy



300\$

INSCRIPTION

Inscris toi avant le 5
septembre en
remplissant le
formulaire en ligne.
Plus d'informations
lors de la rentrée du
22 et 25 août.



INSCRIPTION

EN LIGNE: FORMULAIRE D'INSCRIPTION

*Paiement par facturation dans le compte mozaïk de l'école
une fois les équipes formées et la saison débuté (fin octobre)



[Lien vers formulaire d'inscription](#)

CORSAIRES

EQUIPES PARASCOLAIRES RSEQ

INSCRIPTION

- Un minimum d'inscriptions est requis pour qu'une équipe prenne forme. Les équipes sont formées par catégorie d'âge et ensuite calibre de jeu.
- Vous êtes considéré inscrit une fois que votre formulaire d'inscription est dûment rempli en ligne. (Google form)
- Le transport aux compétitions doit être assuré par les parents à l'exception du football.

PAIEMENT

- La facturation pour le sport sera émise après le début des entraînements. Celle-ci doit être acquittée dans les plus brefs délais, soit avant le 15 novembre. Pour le Football et le Rugby, la date limite est le 30 avril. En cas d'impossibilité, vous pouvez prendre une entente de paiement avec la direction. Pour le football catégorie benjamin la date limite des paiements est le 1er octobre. Aucun remboursement possible après le 1 octobre.

ANNULATION

- Avant le début des entraînements, les frais sont remboursés à 100%.
- Une fois les entraînements débutés :
- 20% du montant sera retenu pour les frais administratifs (engagement des entraîneurs, etc.);
- Déduction au prorata du temps d'entraînement de la saison par la suite;
- Aucun remboursement possible après le 15 novembre (cette clause ne s'applique pas pour les sports suivants : football et rugby). La date limite pour le rugby est le 30 avril et pour le football le 1er juin.
- En cas d'abandon, un courriel doit être envoyé au responsable des sports, monsieur Jérôme Dumont jerome.dumont@cssdn.gouv.qc.ca. SVP, indiquer les motifs de l'abandon. La date de réception de ce courriel fera foi de la date d'abandon et servira au calcul du remboursement le cas échéant.



INSCRIPTION

EN LIGNE: FORMULAIRE D'INSCRIPTION



[Lien vers formulaire d'inscription](#)